



INTERNATIONAL ASSOCIATION OF DEMOCRATIC LAWYERS

CHAUSÉE DE HAECHT 55, 1210, BRUXELLES-BRUSSELS, BELGIQUE-BELGIUM

info@AIJDlaw.org www.AIJDlaw.org

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES JURISTES DÉMOCRATES DEMANDE QUE LE COVID-19 SERVE D'APPEL À LA SOLIDARITÉ MONDIALE PLUTÔT QU'À LA GUERRE ÉCONOMIQUE ET À LA DÉVASTATION PAR LA LEVÉE DE TOUTES LES MESURES COERCITIVES UNILATÉRALES

L'Association internationale des juristes démocrates (AIJD) est une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès de l'ECOSOC et de l'UNESCO. Fondée en 1946 pour promouvoir les objectifs de la Charte des Nations unies, l'AIJD et ses organisations affiliées dans le monde entier ont constamment lutté pour faire respecter le droit international, promouvoir les droits de l'homme et faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Depuis sa création, les membres de l'AIJD ont protesté contre le racisme, le colonialisme et l'injustice économique et politique, où qu'ils se produisent.

AIJD reconnaît que la pandémie COVID-19 constitue une menace majeure pour les populations du monde entier et qu'elle affectera particulièrement les pays qui souffrent de sanctions, de blocus, d'occupation et de siège.

- La pandémie COVID-19 représente une menace sérieuse pour tous les pays. Le nombre de nouvelles infections augmente chaque jour sur tous les continents et le nombre total de décès a déjà dépassé 18 000 et va encore augmenter. Les organisations internationales ont déjà mis en garde contre les conséquences dramatiques de cette crise. Le monde est confronté au risque d'une catastrophe humanitaire sans précédent.
- Les pays aux moyens financiers relativement limités sont confrontés à des difficultés accrues dans leur lutte contre la pandémie. Cela est particulièrement vrai lorsque le virus se propage dans des pays où les populations connaissent déjà des conditions de vie difficiles en raison des guerres, de la pauvreté, du changement climatique, des politiques néolibérales et d'autres catastrophes provoquées par l'homme, comme les mesures coercitives unilatérales (MUC).

Compte tenu de cela :

- La défense de la santé publique est un objectif déclaré de la Charte des Nations unies (article 55). Tous les États sont tenus de contribuer à cet objectif (article 56) ; et
- La santé constitue un patrimoine commun et indivisible de l'humanité tout entière. Compte tenu de la capacité des virus à se propager rapidement dans le monde entier, il est impensable - tant sur le plan pratique que moral et juridique - de protéger la santé uniquement dans certains pays ou régions en négligeant les autres.



INTERNATIONAL ASSOCIATION OF DEMOCRATIC LAWYERS

CHAUSÉE DE HAECHT 55, 1210, BRUXELLES-BRUSSELS, BELGIQUE-BELGIUM

info@AIJDlaw.org www.AIJDlaw.org

Considérant plus loin que :

- Les MUC (mesures coercitives unilatérales), souvent appelées sanctions économiques, imposées par un État ou un groupe d'États, sont illégales en vertu du droit international, car seul le Conseil de sécurité des Nations unies a le droit, en vertu de l'article 41, d'imposer les mesures coercitives nécessaires pour assurer le respect du droit international. L'imposition de sanctions unilatérales pour contraindre les États à adopter certaines positions politiques ou à modifier leurs positions existantes représente une violation manifeste du droit fondamental à l'autodétermination et est contraire au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à l'esprit général de la Charte des Nations unies ;
- Les MUC qui visent à détruire l'économie et le niveau de vie d'un autre État constituent un acte de guerre, car leurs effets sont analogues à ceux de la guerre - des violations massives des droits fondamentaux, à commencer par les droits à la vie et à la santé.
- Même si les MUC ou le blocus ne couvrent pas expressément ou directement les denrées alimentaires et les fournitures médicales, l'exclusion d'un pays du commerce international et du système bancaire international le prive de la possibilité de les acquérir par le biais des mécanismes commerciaux normaux.
- Tous les États ont le droit d'obtenir les moyens nécessaires afin d'éviter la transmission ultérieure de COVID-19. Les mesures coercitives unilatérales imposées aujourd'hui à plusieurs États constituent un obstacle sérieux à la réalisation de cet objectif fondamental.
- Les MUC privent en outre les pays occidentaux et les populations qui y vivent des bénéfices de la recherche scientifique menée dans les pays soumis à des blocus et à des sanctions, et du commerce avec eux ;

Alarmés par cela :

- Les États-Unis continuent d'imposer de nouveaux MUC, même maintenant pendant la pandémie, contre divers pays, en particulier l'Iran, malgré le fait que ce pays connaisse une grave épidémie mortelle de COVID-19 ;
- Il n'y a aucune intention apparente de lever ces sanctions afin de permettre à la population d'obtenir les moyens de résister à la pandémie, et la population iranienne et les travailleurs de la santé en particulier sont exposés à un risque important pour leur vie en raison de ces sanctions ;



INTERNATIONAL ASSOCIATION OF DEMOCRATIC LAWYERS

CHAUSÉE DE HAECHT 55, 1210, BRUXELLES-BRUSSELS, BELGIQUE-BELGIUM

info@AIJDlaw.org www.AIJDlaw.org

- Le FMI, contrôlé par le gouvernement américain, refuse un prêt d'urgence demandé par le gouvernement vénézuélien afin de lutter contre la pandémie ; et
- Les deux premiers cas de COVID-19 viennent d'être signalés dans la bande de Gaza, qui fait partie des territoires palestiniens occupés et est soumise à un siège par Israël qui est soutenu par l'Égypte, les États-Unis et l'Union européenne. Le siège de Gaza pose le risque d'une tragédie humanitaire, étant donné la densité de population, le manque d'accès de base aux équipements de soins de santé, aux ventilateurs, aux équipements de protection individuelle et à d'autres articles qui sont essentiels pour protéger la vie des personnes touchées par COVID-19.

AIJD exprime sa profonde inquiétude quant aux graves conséquences des mesures coercitives unilatérales (MUC) sur la jouissance des droits de l'homme par de larges secteurs de la population mondiale et demande leur levée immédiate.

En particulier, nous demandons instamment au gouvernement américain

- **De lever immédiatement toutes les MUC contre l'Iran, une nation ciblée qui est fortement touchée par COVID-19. Alors que ces sanctions persistent et ont même été élargies, 1 934 Iraniens ont perdu la vie à cause de COVID-19, y compris des travailleurs de la santé et des patients dont la vie aurait pu être sauvée grâce à l'accès à des articles de santé essentiels ;**
- **Lever immédiatement les sanctions contre la Syrie afin de permettre au gouvernement d'acheter toutes les fournitures médicales nécessaires pour faire face à la pandémie ;**
- **Prendre des mesures immédiates pour mettre fin au siège de Gaza, y compris l'utilisation de quantités substantielles d'aide militaire américaine par Israël et l'Égypte afin de faire respecter le siège contre plus de deux millions de civils palestiniens menacés par COVID-19 ;**
- **Lever immédiatement le blocus contre Cuba, un État qui joue un rôle essentiel dans l'arrêt de la pandémie. Des centaines de membres des brigades de santé cubaines soutiennent les patients de COVID-19 dans diverses régions du monde où de nombreux pays ont demandé leur aide. Les brigades de santé cubaines sont en place dans la région de Lombardie en Italie, la zone la plus touchée du monde ; les scientifiques cubains ont mis au point des médicaments qui pourraient être efficaces pour traiter le virus et doivent être testés. Et**
- **Lever immédiatement toutes les sanctions contre le Venezuela.**



INTERNATIONAL ASSOCIATION OF DEMOCRATIC LAWYERS

CHAUSÉE DE HAECHT 55, 1210, BRUXELLES-BRUSSELS, BELGIQUE-BELGIUM

info@AIJDlaw.org www.AIJDlaw.org

Nous demandons en outre le retrait immédiat des sanctions contre le Nicaragua, la République populaire démocratique de Corée et d'autres États souverains soumis à des MUC par les États-Unis afin de contraindre un changement de régime.

Nous demandons en outre instamment aux gouvernements du Canada, de l'Australie, du Royaume-Uni et des pays de l'Union européenne de mettre fin à leurs propres MUC dirigées contre bon nombre de ces mêmes pays, notamment l'Iran, le Venezuela, la Syrie et la République populaire démocratique de Corée. Les gouvernements qui ont imposé des sanctions sont également complices de la propagation de la pandémie dans les régions où ces sanctions sont en vigueur.

L'AIJD exige que COVID-19 serve d'appel à la solidarité mondiale plutôt qu'à la guerre économique et à la dévastation.

27 mars 2020